

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL
N° 2019/02
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 février 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT
Véronique, Maire.

Etaient présents :

Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
Mme GIROUD Sylvie
Mme PERIAT Véronique
M. PERRIER Guy
M. BISSAY David
Mme RODET Chantal
M. MUZELLE Robert
M. TRIBOLET Didier

Excusés : M. PALAIS Jean-Claude (pouvoir à Mr JP POIRON)
M. ROCHARD Jean François (pouvoir à Mme le Maire)
Mme SERRAILLE Joëlle (pouvoir à Mme C. COLLON)

Secrétaire : Mme COLLON Colette

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2018 ;
- Règlement des factures d'investissement avant le vote du budget 2019 ;
- Aménagement du bourg ;
- Approbation projet bâti foncier ;
- Régularisation par acquisition à l'euro symbolique d'une bande de terrain voirie ;
- Acquisition bande de terrain à l'euro symbolique au Pilon ;
- Poste agent d'entretien de l'école ;
- Délégation au CDG de la mise en concurrence des assurances dans le cadre du contrat groupe couvrant les obligations statutaires des agents ;
- Approbation de l'évaluation des charges relatives au transfert de la Zone Artisanale « les Gagères » à la Communauté de Communes de Forez-Est ;
- Approbation avenant au contrat de délégation de service public par affermage du service d'assainissement non collectif suite à son transfert à Forez Est ;
- SEDL : cession des actions à la communauté de communes Forez Est ;
- Projet éolien ;
- Enquête garderie ;
- Questions diverses

⇒ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ Liste des délibérations prises à la date du 22 janvier 2019

Séance du 22/01/2019 :	
2019.01.01	DM 01 - BUDGET 2019 - LOTISSEMENT LES VIOLETTES
2019.01.02	Approbation convention Association Musique et Danse de CCFE
2019.01.03	Autorisation de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget
2019.01.04	Approbation de la résolution générale du 101ème congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité

1. Approbation Comptes de Gestion 2018 et Comptes Administratifs 2018

➤ Commune :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2018	604 109.81 €	1 213 086.99 €
- Dépenses 2018	1 215 992.80 €	1 067 684.44 €
=Résultat 2018	- 611 882.99 €	+ 145 402.55 €
Résultat 2018	- 611 882.99 €	+ 145 402.55 €
+Résultat reporté 2017	+ 502 552.56 €	+ 399 321.55 €
=Résultat de clôture	- 109 330.43 €	+544 724.10 €
+ Restes à réaliser :		
<i>Recettes</i>	212 000.00 €	
<i>Dépenses</i>	154 500.00 €	
= Résultat Final	- 51 830.43 €	+ 544 724.10 €

◆ LE CONSEIL MUNICIPAL : (Pour : 10/11 - Abstentions : 1 (R. MUZELLE))

➤ **Approuve le compte de gestion 2018,**

➤ **Approuve les restes à réaliser en investissement :**

◆ En dépenses : 154 500 €
 ◆ En recettes : 212 000 €

➤ **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2018 :**

◆ Un déficit d'investissement de : + 51 830.43 €
 ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 544 724.10 €
 ◆ Soit un excédent total de : + 435 393.67 €

➤ **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**

◆ Affecte une partie de l'excédent pour couvrir le déficit d'investissement,
 Soit la somme de 51 830.43 €
 ◆ Affecte le solde de l'excédent en section de fonctionnement du BP 2019
 (recettes chapitre 02) : Soit la somme de 492 893.67 €

➤ **Assainissement :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2018	201 825.67 €	219 437.47 €
- Dépenses 2018	240 115.24 €	86 836.88 €
=Résultat 2018	➤ 38 289.57 €	+ 132 600.59 €
Résultat 2018	- 38 289.57 €	+ 132 600.59 €
+Résultat reporté 2017	- 110 303.83 €	+ 17 212.16 €
=Résultat de clôture	- 148 593.40 €	+ 149 812.75 €
+ Restes à réaliser :	/	/
= Résultat Final	-148 593.40 €	+ 149 812.75 €

➤ LE CONSEIL MUNICIPAL : (Pour : 11/11)

➤ **Approuve le compte de gestion 2018,**

➤ **Approuve les restes à réaliser : NEANT**

➤ **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2018 :**

◆ Un déficit d'investissement de : - 148 593.40 €
 ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 149 812.75 €
 ◆ Soit un excédent final de : + 1 219.16 €

➤ **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**

◆ Déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001),
 Soit : 148 593.40 €

➤ **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**

◆ Couverture du besoin de financement en investissement (recettes compte
 1068), Soit : 148 593.40 €

◆ Excédent de fonctionnement reporté au BP 2019 (recettes au compte
 002) ; soit la somme de : 1 219.35 €

➤ **Photovoltaïques :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2018	21 333.33 €	43 104.43 €
- Dépenses 2018	21 328.33 €	42 041.69 €
=Résultat 2018	+ 5.00 €	+ 1 062.74 €
Résultat 2018	+ 5.00 €	+ 1 062.74 €
+Résultat reporté 2017	- 1 253.33 €	+ 2 902.94 €
=Résultat de clôture	- 1 248.33 €	+ 3 965.68 €
+ Restes à réaliser :	/	/
= Résultat Final	- 1 248.33 €	+ 3 965.68 €

LE CONSEIL MUNICIPAL : (Pour : 11/11)

- **Approuve le compte de gestion 2018 proposé par la trésorière**
- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2018 :**
 - ◆ Un déficit d'investissement de : - 1 248.33 €
 - ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 3 965.68 €
 - ◆ Soit un résultat final de : + 2 717.35 €
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
 - ◆ Déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001),
Soit : - 1 248.33 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - ◆ Excédent reporté en section d'investissement (recettes compte 1068), Soit : 1 248.33 €
 - ◆ Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes chapitre 002),
Soit : 2 717.35 €

➤ **Espace tourisme et loisirs :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2018	517 771.17 €	26 392.02 €
- Dépenses 2018	214 238.60 €	22 638.93 €
=Résultat 2018	+ 303 532.57 €	+ 3 753.09 €
Résultat 2018	+ 303 532.57 €	+ 3 753.09 €
+Résultat reporté 2017	- 198 386.17 €	+ 18 939.10 €
=Résultat de clôture	+ 105 146.40 €	+ 22 692.19 €
+ Restes à réaliser :		
<i>Recettes</i>		
<i>Dépenses</i>		
= Résultat Final	+ 105 146.40 €	+ 22 692.19 €

LE CONSEIL MUNICIPAL : Pour : 10/11 - Abstention : 1 (R. MUZELLE)

- **Approuve le compte de gestion 2018 proposé par la trésorière.**

- **Approuve les restes à réaliser** : Néant
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2018** :
 - ◆ Un excédent d'investissement de : 105 146.40 €
 - ◆ Un excédent de fonctionnement de : 22 692.19 €
 - ◆ Soit un résultat final : + 127 838.59 €
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit** :
 - ◆ Excédent reporté en section d'investissement (déficit chapitre 002),
Soit : 105 146.40 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit** :
 - ◆ Excédent reporté section de fonctionnement (recettes chapitre 002),
Soit : 22 692.19 €.

➤ **Lotissement « Les Violettes »** :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2018	229 981.05 €	254 993.05 €
- Dépenses 2018	182 327.05 €	229 981.05 €
=Résultat 2018	+ 47 654.00 €	+ 25 012.00 €
Résultat 2018	+ 47 654.00 €	+ 25 012.00 €
+Résultat reporté 2017	- 182 327.05 €	+ 67 018.30 €
=Résultat de clôture	- 134 673.05 €	+ 92 030.30 €
+ Restes à réaliser :	/	/
= Résultat Final	- 134 673.05 €	+ 92 030.30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL : (Pour : 11/11)

- **Approuve le compte de gestion 2018 proposé par la trésorière.**
- **Approuve les restes à réaliser** : Néant
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2018** :
 - ◆ Un déficit d'investissement de : - 134 673.05 €
 - ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 92 030.30 €
 - ◆ Un résultat final : - 42 642.75 €
(Déficit qui sera comblé par la vente des 3 derniers lots)
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit** :
 - ◆ Déficit reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001),
Soit : 134 673.05 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit** :
 - ◆ Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes chapitre 002),
Soit : 92 030.30 €
- **Zone artisanale « Les Gagères »** :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2018	/	/
- Dépenses 2018	/	/
=Résultat 2018	00 €	00 €

Résultat 2018	00 €	+ 00 €
+Résultat reporté 2017	371 471.59 €	+ 27 860.19 €
=Résultat de clôture	- 371 471.59 €	+ 27 860.19 €
+ Restes à réaliser :	/	/
= Résultat Final	- 371 471.59 €	+ 27 860.19 €

LE CONSEIL MUNICIPAL : Pour : 10/11 – Abstention 1 (R. MUZELLE)

- **Approuve le compte de gestion 2018 proposé par la trésorière.**
- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2018 :**
 - ◆ Un déficit d'investissement de : - 371 471.59 €
 - ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 27 860.19 €
 - ◆ Un résultat final de : - 343 611.40 €

→ Madame le Maire attire l'attention de l'assemblée sur le fait que cette zone artisanale va être cédée à la Communauté de Communes de Forez-Est au cours de ce 1^{er} semestre.

- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
 - ◆ Déficit reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001),
Soit : 371 471.59 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - ◆ Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes chapitre 002),
Soit : 27 860.19 €

➤ **Zone artisanale « Les 4 croix » :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2018	/	28 740.54 €
- Dépenses 2018	28 740.54 €	28 740.54 €
=Résultat 2018	- 28 740.54 €	00 €
Résultat 2018	- 28 740.54 €	+00 €
+Résultat reporté 2017	/	00 €
=Résultat de clôture	- 28 740.54 €	00 €
+ Restes à réaliser :	/	/
= Résultat Final	- 28 740.54 €	00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL : Pour : 9/11 – Abstentions : 2 (R. MUZELLE & D.TRIBOLET)

- **Approuve le compte de gestion 2018 proposé par la trésorière.**
- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2018 :**
 - ◆ Un déficit d'investissement de : - 28 740.54 €
 - ◆ Un résultat de fonctionnement de : /
 - ◆ Un résultat final de : - 28 740.54 €
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
 - ◆ Déficit reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001),
Soit : 28 740.54 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit : néant**

➤ **Zone artisanale « La Berchère » :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2018	45 397.12 €	45 788.12 €
- Dépenses 2018	36 607.12 €	45 788.12 €
=Résultat 2018	+ 8 790.00 €	00 €
Résultat 2018	+ 8790.00 €	+ 00 €
+Résultat reporté 2017	- 8 790.00 €	00 €
=Résultat de clôture	0.00 €	0.00 €
+ Restes à réaliser :	/	/
= Résultat Final	/	/

LE CONSEIL MUNICIPAL : Pour : 11/11

- **Approuve le compte de gestion 2018 proposé par la trésorière.**
- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2018 qui est équilibré à 0 :**

➔ Madame le Maire attire l'attention de l'assemblée sur le fait que ce compte administratif vient clore ce dossier. En effet, les lots ont été vendus, la commune s'est réservée le dernier.

➤ **CCAS :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2018	4 757.87 €	53 682.94 €
- Dépenses 2018	877.28 €	53 262.23 €
=Résultat 2018	+ 3 705.90 €	+ 420.71 €
Résultat 2018	+ 3 705.90 €	+ 420.71 €
+Résultat reporté 2017	- 4 757.87 €	+ 1 128.13 €
=Résultat de clôture	- 877.27 €	+ 1 548.84 €
+ Restes à réaliser :	/	/
= Résultat Final	- 877.27 €	+ 1 548.84 €

LE CONSEIL MUNICIPAL : (11/11)

- **Approuve le compte de gestion 2018 proposé par Mme la Trésorière**
- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2018 :**
 - ◆ Un déficit d'investissement de : - 877.27 €
 - ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 1 548.84 €
 - ◆ Un résultat final de : + 671.57 €
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
 - ◆ Déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001),
Soit : 877.27 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - ◆ Financement du déficit d'investissement (compte 1068 en recettes),
Soit : 877.27 €.
 - ◆ Excédent de fonctionnement (compte 002 en recettes) : soit 671.57 €

2 Règlement des factures d'investissement avant le vote du budget 2019

Madame le Maire explique qu'il convient de régler une facture en investissement concernant le logo créé par Marion CHAPEAU.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler cette facture d'un montant de 900 € hors taxes avant le vote du budget 2019.

3 Aménagement du bourg

Le désamiantage se termine cette semaine. La déconstruction débutera lundi. A partir de lundi, la rue St Roch sera condamnée, de la rue Traversière jusqu'à la rue du Monument, pour assurer la sécurité et jusqu'à la fin du chantier, c'est-à-dire environ 2 mois.

4 Approbation projet bâti foncier

Mme le Maire présente le projet de Bati Foncier. Quatre maisons de 94 m² sur un étage seront construites à la place de l'HLM J. Vergnier. Elles seront mises en vente puis en location si nécessaire. Le projet est au premier stade. Le look des maisons sera amélioré, mais il s'agissait de déposer le PC le plus tôt possible.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une promesse de vente puis la vente du terrain avec Bati-Foncier, si le projet se réalise. (Abstentions : M. MUZELLE. M TRIBOLET et M. POIRON car intéressé par le projet)

5 Régularisation par acquisition à l'euro symbolique d'une bande de terrain voirie

Lors de la vente du terrain pour la réalisation du lotissement chez Blanc, une bande de terrain devait être cédée à la Commune le long de la route, afin de permettre l'alignement avec le dernier lot de M. Verne. La régularisation n'avait jamais été faite, et aujourd'hui, un des deux terrains étant mis en vente, elle devient indispensable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la régularisation qui s'impose et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour faire établir les documents officiels au Cabinet Dussaud-Pagnon à Montrond-Les-Bains.

6 Acquisition bande de terrain à l'euro symbolique au Pilon

Mme le Maire revient sur l'acquisition de la bande de terrain servant de chemin d'accès aux maisons, lieu-dit le Pilon. Lors de la dernière réunion, il a été entériné que ce chemin deviendrait chemin rural, mais que la bande perpendiculaire demeurerait propriété des 3 propriétaires mitoyens.

Afin d'arranger tout le monde, Mme le Maire propose d'acheter en même temps cette bande enherbée à l'euro symbolique et de la revendre dans la foulée à Mr Bertholon qui en fera ensuite son affaire, cette bande étant totalement incluse dans sa propriété. Les frais de notaire seront à la charge des propriétaires vendeurs qui auront trouvé un accord de répartition.

Après avoir reconsidéré l'offre initiale, le Conseil Municipal, approuve la proposition de Madame le Maire et lui donne tout pouvoir pour en poursuivre l'exécution, sachant que les frais d'acte seront supportés par les vendeurs.

7 Poste agent d'entretien de l'école

Madame le Maire rappelle le départ à la retraite de Madame Denise VOLLE fin février. Elle explique que c'est Madame Aurore Siampirave, installée récemment à Violay, qui a été recrutée pour effectuer les travaux d'entretien à l'école, à la maison médicale et à l'espace Violay 1004 si nécessaire. Son contrat commence à la rentrée, début mars. Ce ne peut être qu'un CDD pour l'instant car Delphine Triomphe a renouvelé sa demande de disponibilité pour cette année encore.

Le Conseil Municipal approuve le recrutement sous forme d'un contrat à durée déterminée, à 17 h 50 hebdomadaires, en remplacement d'un agent titulaire en disponibilité, à compter du 1^{er} mars prochain.

8 Délégation au CDG de la mise en concurrence des assurances dans le cadre du contrat groupe couvrant les obligations statutaires des agents

Madame le Maire propose de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat de groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée couvrant les obligations statutaires des agents CNRACL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord.

9 Approbation de l'évaluation des charges relatives au transfert de la Zone Artisanale « les Gagères » à la Communauté de Communes de Forez-Est

Madame le Maire explique à l'assemblée que suite à la cession de la ZA les Gagères à Forez Est, les charges de fonctionnement qui seront réglées par Forez Est ont été estimées à la somme de 1 575 € et les charges d'investissement à la somme de 1 289 €, soit une dépense annuelle totale de 2 844 €. Ces montants viendront minorer le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes à la Commune de VIOLAY qui refacturera toutefois les 1 575 € à Forez Est.

Le Conseil Municipal, approuve cette mesure et autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

10 Approbation avenant au contrat de délégation de service public par affermage du service d'assainissement non collectif suite à son transfert à Forez Est

Madame le Maire présente l'avenant qu'il convient de passer avec Forez Est concernant le contrat de délégation de service public. Ce document permet d'acter les conséquences induites dudit transfert de compétence et de subroger la Communauté de Communes Forez Est dans les droits et obligations de la Commune qui devient délégant au titre du contrat en cours.

Le Conseil Municipal, approuve le projet d'avenant au contrat de délégation de service public d'assainissement non collectif et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

11 SEDL : cession des actions à la communauté de communes Forez Est

La SEDL propose de procéder à la cession des actions que la Commune détient, soit 100 actions d'une valeur de 7.58 € par action, soit un montant de 758 € à Forez Est.

Le Conseil Municipal donne son accord.

12 Projet éolien

Deux ateliers « tourisme » sont actuellement en cours : un sur l'élaboration de circuits de randonnées autour des éoliennes, entre les communes de Joux, Machézal, St Cyr et Violay ; et l'autre concerne la mise en place de la « Maison de l'éolien » au point d'info touristique à l'espace Violay 1004.

D'autre part, une permanence aura lieu le vendredi 22 mars de 16h à 20h en mairie. Cette permanence organisée par la société RES, en charge du projet, permettra de répondre aux questions et de prendre les remarques éventuelles.

La possibilité pour les particuliers d'entrer au capital de la société pour une durée de 4 ans sera exposée lors d'une réunion spécifique ouverte à tous.

13 Enquête garderie

Suite à l'enquête effectuée auprès des élèves de l'école communale pour la rentrée prochaine, il s'avère que la garderie du mercredi serait suivie par 5 à 8 élèves selon les semaines. Celle demandée le soir entre 17h30 et 18h30, serait suivie par 1 élève, voire 2 selon les jours et/ou les opportunités.

Mme le Maire rappelle que Thérèse assure la garderie dès 7h15 le matin et qu'elle est déjà à plein temps, en effectuant l'étude du soir de 16h30 à 17h30. Elle ne peut donc faire plus d'heures.

Afin d'assurer une garderie supplémentaire le soir, il faudrait embaucher une personne supplémentaire. Au vu du nombre d'élèves prévus, il semble totalement impossible d'une part de trouver une personne pour assurer cette permanence entre 17h30 et

18h30, et d'autre part que la commune engage des frais supplémentaires pour un ou même 3 élèves.

Mme le Maire rappelle qu'il existe des assistantes maternelles qui peuvent assurer ce rôle en attendant le retour des parents. D'autres parents peuvent également venir en aide.

La garderie sera donc maintenue le mercredi matin et les autres jours d'école de 16h30 à 17h30 mais sans extension supplémentaire, compte tenu du faible effectif qui tourne autour d'un élève par jour de permanence.

Le conseil municipal décide de maintenir la garderie telle qu'elle fonctionne actuellement.

14 Questions diverses

Vente maison et scierie Giroud

Messieurs Paul Giroud et Marc Giroud sont venus voir Mme le Maire pour l'informer que la maison de Claude Giroud était mise en vente. Cette maison ainsi que le terrain attenant ont été mis en réserve par la mairie lors de l'élaboration du PLU. Sa position centrale et à proximité de l'école permet d'envisager un projet intéressant. Le projet consisterait à permettre le déménagement de la Médiathèque dans une partie des bâtiments pour créer deux cabinets supplémentaires à la place dans la maison médicale, d'y installer le club des anciens ainsi qu'une salle pour les jeunes, avec une salle commune où les générations pourraient se retrouver, d'une salle de réunions pour les associations et enfin, une salle de co-working pour celles et ceux qui voudraient travailler sur place en se retrouvant dans un lieu d'échanges intéressant avec l'arrivée de la fibre.

L'estimation a été donnée à 130.000 euros, au vu des travaux qui devraient être réalisés. La mise en réserve permet à la commune de se positionner en premier.

Mme le Maire demande à Sylvie Giroud de sortir de la salle pour les débats.

Cartons

Des solutions sont à l'étude.

Tris sélectifs

Le papier et les emballages sont à déposer désormais dans le même container. En effet, les containers à papier étaient trop lourds, lors de la levée les fonds passaient dessous, et d'autre part les containers « emballages » étaient toujours surchargés. Afin de résoudre ce problème, il a été décidé de supprimer les containers spécifiques.

Recensement

Les agents recenseurs ont été bien accueillis en général lors de leur passage dans les maisons. Contre toute attente, les habitants n'ont pas trop utilisé internet, seulement 49 %. Les jeunes qui font leurs études ne sont plus comptabilisés chez leurs parents, ce qui est un vrai problème en terme d'effectif. Il faudra attendre la fin de l'année pour connaître le chiffre exact de la population qui sera arrêté par l'INSEE.

**Prochaines réunions : 28 mars 2019
30 avril 2019**

Fait à Violay, le 28 février 2019

Le Maire,
Véronique CHAVEROT

